

CENTRE DE RESSOURCES

EPLEA 1915 route de Bordeaux 82000 MONTAUBAN

Tèl : 05-63-21-23-16 - e-mail : cdi.legta.montauban@educagri.fr

- **Le Centre de Ressources comprend :**
- le Centre de Documentation et d'Information
- la salle libre accès informatique, au rez-de-chaussée (Mme F. ORTET, documentaliste, M. J. BOUTEILLE, TEPETA)
- la salle d'auto-formation au premier étage (M. Thierry JAMME, animateur)
-

Le Centre de Documentation et d'Information

Le **CDI** compte :

- 1 grande salle de travail et de consultation des documents, dotée de 6 ordinateurs
- 1 salle, bibliothèque loisirs
- 2 salles de travail pour les séances pédagogiques,
- 1 salle Orientation dotée de 2 lecteurs de cédéroms
- 1 salle libre accès informatique, dotée de 6 ordinateurs

Vous y trouverez :

- des ouvrages (plan de classement joint), 110 dictionnaires , des périodiques (liste jointe), 1500 romans, 130 bandes dessinées, 155 cédéroms, 410 vidéocassettes, 100 DVD video , 62 disques compacts, 65 cassettes audio pour vous cultiver, vous informer, vous détendre....
- Le **logiciel documentaire BCDI** vous permettra de trouver le document de votre choix.

Aux **heures d'ouverture** du **CDI**, les usagers peuvent y venir, pendant les heures de **permanence**, les **récréations**, ou accompagnés **d'un professeur**. Dans tous les cas, il doit rester un **lieu calme, propice au travail et au développement personnel** où règne un esprit de **respect mutuel des personnes, des documents et des outils de travail**.



FONCTIONNEMENT DU CDI :

L'accès au CDI pendant les heures d'étude est possible après **autorisation** donnée par la vie scolaire et le CDI.

Les horaires de cours s'appliquent également au CDI :

- chaque **élève** ou **étudiant**... doit s'installer pour **l'heure en cours** et **s'inscrire** sur l'un des classeurs prévus à cet effet
- les récréations peuvent être utilisées pour des opérations ponctuelles : consultation de documents, photocopies...

Le CDI est ouvert, du lundi au vendredi, suivant des horaires affichés.

L'accès au CDI est réservé en **priorité** aux élèves et étudiants... en **travail personnel** nécessitant la documentation du CDI et aux classes accompagnées par un ou des enseignants.

Pour le bon fonctionnement de ce service, les usagers sont priés d'y travailler en **silence**, de respecter le **rangement** des documents, de se conformer aux directives données par les responsables :

- cartables, sacs, coiffures, seront déposées dans l'entrée,
- portables, baladeurs, ordinateurs portables, nourriture et boissons ne sont pas autorisés.

LE PRET DES DOCUMENTS :

Les documents, sauf les périodiques, sont prêtés pour 15 jours renouvelables
Tout document détérioré ou non rendu devra être remplacé par l'emprunteur.

INTERNET :

La priorité est donnée aux recherches pédagogiques pendant les heures scolaires. Les jeux, e-mails personnels, blogs... sont possibles en dehors de ce créneau horaire, dans le respect de l'éthique du lycée et sous la vigilance du personnel du CDI.

PHOTOCOPIES ET IMPRESSIONS :

La **photocopieuse** du CDI est réservée aux **documents du CDI**. Une carte est en vente au secrétariat pour les autres photocopies.

Les **rapports de stage** devront être **imprimés** à l'extérieur du lycée.



FONCTIONNEMENT DU LIBRE ACCES INFORMATIQUE :

- Le travail sur disque dur est toléré, mais la sauvegarde des documents produits sur ce disque n'est pas garantie. Il est donc vivement conseillé de travailler sur une clé USB, non fournie par le CDI
- Le **personnel du CDI n'intervient pas dans le dépannage**. Toute anomalie ou problème matériel constaté doit être signalé et inscrit sur le cahier par l'utilisateur
- A chaque utilisation, l'usager utilise son **code personnel**, se déconnecte à la fin de la séance, sans oublier de ranger son poste de travail
- Toute installation sauvage de logiciels est interdite de même que l'utilisation de cédéroms provenant de l'extérieur du lycée (virus). De ce fait, les ordinateurs portables personnels, ne peuvent pas être branchés sur le réseau

Le CDI est à la fois un lieu de travail et de détente, largement ouvert aux utilisateurs. Chacun est libre d'y venir, mais en veillant à respecter ces règles basiques de fonctionnement. Il est évident, que pour le bien de tous, le non-respect de ces règles entraînera une exclusion définitive du CDI.

